

# 44<sup>ème</sup> Rallye Mont-Blanc-Morzine VHC

## Championnat de France des Rallyes VHC

### Coupe Suisse des Rallyes Historiques

### 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2023



## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Pour les articles du règlement du Rallye VHC non explicités, se reporter au règlement du Rallye Moderne.

### PROGRAMME et HORAIRES

Samedi 8 juillet		Parution du règlement et ouverture des engagements sur <a href="http://www.rallye-mont-blanc-morzine.com">www.rallye-mont-blanc-morzine.com</a>	
Lundi 21 août	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 25 août	15h00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques.	<a href="http://www.rallye-mont-blanc-morzine.com">www.rallye-mont-blanc-morzine.com</a> et l'Application Sportivy
	18h30 – 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - <b>session 1 des reconnaissances</b>	Palais des Sports - Morzine
Samedi 26 août	06h30 – 10h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires –	Palais des Sports - Morzine
Dimanche 27 août	09h00 – 10h00	<b>Session 1</b>	
Samedi 26 août	08h00 – 17h00	<b>Reconnaitances session 1 (voir tableau)</b>	
Dimanche 27 août	07h00 – 16h00		
Mardi 29 août	11h00 – 21h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - <b>Session 2</b>	Palais des Sports - Morzine
	15h00 - 19h00	<b>Reconnaitances session 2 (voir tableau)</b>	
Mercredi 30 août	06h30 – 08h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* <b>Session 2</b>	Palais des Sports - Morzine
	07h00 - 19h00	<b>Reconnaitances session 2 (voir tableau)</b>	
Jeudi 31 août	08h00 – 15h00	<b>Reconnaitances session 2 (voir tableau)</b>	
	09h00 – 12h30 13h00 – 17h30	<b>Séance d'essai – Taninges – Tarif : 150 €</b>	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	13h00 17h15	<b>Ouverture du collège des commissaires sportifs 1<sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs</b>	PC/ Palais des sports de Morzine PC/ Palais des sports de Morzine
	13h00 - 21h00	<b>Vérifications administratives complémentaires Présentation obligatoire des licences et permis de conduire.</b>	Parking des Prodains (Parc assistance 4) - Morzine
	13h30 à 21h30	<b>Vérifications techniques</b>	Parking des Prodains (Parc assistance 4 - Morzine
		<b>Pour les concurrents Auto Sport Suisse</b>	Parking des Prodains (Parc assistance 4 - Morzine
		<b>Mise en parc fermé pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques</b>	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine

	18h00	Conférence de presse – Modernes et VHC	Hôtel Le Crêt 905 route de la Plagne, Morzine
	22h30	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape.	Tableau d'affichage numérique sur internet et <a href="http://www.rallye-mont-blanc-morzine.com">www.rallye-mont-blanc-morzine.com</a> et l'application Sportity
Vendredi 1er septembre	08h30	Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape de Morzine (1 <sup>ère</sup> voiture VHC)	
	18h47	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape à Morzine (1 <sup>ère</sup> voiture VHC)	
	20h30	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 <sup>ère</sup> étape et affichage de l'ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	Tableau d'affichage numérique sur internet et <a href="http://www.rallye-mont-blanc-morzine.com">www.rallye-mont-blanc-morzine.com</a> et l'application Sportity
Samedi 2 septembre	08h00	Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape de Morzine (1 <sup>ère</sup> voiture VHC)	
	13h39	Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape à Morzine (1 <sup>ère</sup> voiture VHC)	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Tableau d'affichage numérique sur internet et <a href="http://www.rallye-mont-blanc-morzine.com">www.rallye-mont-blanc-morzine.com</a> et l'application Sportity
		Remise des prix sur le podium.	
		Vérifications finales	Ateliers Municipaux, Route de la Plagne - Morzine.

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise les **31 août, 1er et 2 septembre 2023**, avec le concours de la municipalité et de l'office du tourisme de Morzine, le :

# 44<sup>ème</sup> RALLYE MONT- BLANC - MORZINE VHC

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement du Championnat de France VHC et de la Coupe de France 2023 des rallyes VHC.

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation N° en date du
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation N° en date

### 1.1. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Georges LEMMENS	46609/1411
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Alain ROSSI Jean RASORI	7529/0725 2320/0605
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Karine HOT	149560/0314
Directeur de Course / Directeur de course VHC	Gérard PLISSON	12983/0410
Commissaires Techniques / Responsable	Bernard POTTIER Christian RACHEX Maxime EVRAD	5010/0112 44181/0518 175310/0510
Chargé des relations avec les concurrents	Patrick SAILLET Daniel LENGLET (Suisse)	5038/0518 1077FIA
Véhicule 000VHC	GUILLOU Yves GUILLOU Yveline	1995/1207 5055/1207
Véhicule 00VHC	----- -----	----- -----



Voiture 0VHC

Claude PASSAQUIN  
Céline MOREL

23727/0510  
241299/0510

## 1.2. Eligibilité

Le 44<sup>ème</sup> RALLYE VHC MONT-BLANC MORZINE compte pour :

- Le championnat de France des rallyes VHC 2023
- La Coupe de France des Rallyes VHC **coefficient 2**
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge « petites cylindrées »

**Autres :**

- Coupe Suisse des Rallyes historiques

## ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3 – CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 3.1.5.

Toute personne désirant participer au 44<sup>ème</sup> RALLYE MONT-BLANC - MORZINE VHC, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur [www.rallye-mont-blanc-morzine.com](http://www.rallye-mont-blanc-morzine.com) la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page PTH ou PTN, ainsi que l'attestation d'autorisation de prêt du propriétaire du véhicule (le cas échéant) avant **le lundi 21 août 2023 à minuit** (cachet de la poste faisant foi), **accompagnée du montant des droits.**

Une fois la demande d'engagement dûment remplie en ligne et imprimée, celle-ci devra parvenir exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC avec obligatoirement le montant des droits d'engagement.

**Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.**

#### 3.1.6.

Les détails relatifs aux coéquipiers peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives. Si cette demande est envoyée par mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard le **21 août 2023 à minuit.**

#### 3.1.1.0.

Le nombre des engagés est fixé à **60** maximum.

**Une liste d'attente pourra être créée, le nombre total de concurrents ne pourra excéder 300 (hors ADAC Opel E-Rally Cup) sur les 4 épreuves.**

#### 3.1.11.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **750 € avec la publicité facultative des organisateurs, système de géolocalisation compris.**
- **Droits minorés : 650 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages complets licenciés ASAC Mont-Blanc au plus tard au 1<sup>er</sup> juin 2023, système de géolocalisation compris.**
- **Concurrents « Auto Sport Suisse » : 850 €, système de géolocalisation compris. (Convention auto sport Suisse)**
- **1450 € sans la publicité facultative des organisateurs, système de géolocalisation compris.**

Pour les virements : Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan  
RIB : 18106 00019 19104618050 55  
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055  
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur.  
Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces sera demandé.

### 3.1.6.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

La demande d'engagement doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) la photocopie de la licence du concurrent et de la licence du co-pilote
- b) la photocopie du permis de conduire du concurrent et du co-pilote
- c) l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, si différent du pilote.
- d) le formulaire "fiche de reconnaissances"
- e) le formulaire "parc assistance"

**Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.**

### 3.1.7.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le jeudi 24 août 2023.**
- 50 % pour les demandes reçues **jeudi 24 août 2023 jusqu'au début des vérifications : jeudi 31 août 2023 à 13h.** Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le jeudi 31 août 2023 à 13h.**
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

### 3.3. Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et des classes suivants :
  - **Groupe A, Groupes 4/5, groupes B , groupe 2, groupe 3, groupes N et 1, classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Pour la première étape, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit et partant en tête. Les voitures partiront de minute en minute.

Pour la 2ème étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue de la première étape.



## ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures à définition routière titulaires d'un passeport technique historique (PTH FIA ou PTN FFSA), des **annexes K et J** en vigueur, homologuées FIA / FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (Classement séparé)

Définition des périodes de l'Annexe K		
<b>A</b>	Période E	1947 à 1961
	Période F	1962 à 1965
	Période G1	1966 à 1969
<b>B</b>	Période G2	1970 à 1971
	Période GR	1966 à 1971
	Période H1	1972 à 1975
<b>C</b>	Période H2	1976
	Période I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J		
<b>D</b>	Période J1	1982 à 1985
<b>E</b>	Période J2	1986 à 1990

Ces voitures sont répertoriées par groupes :

- Groupe 1 – T – Tourisme
- Groupe 2 – TC – Tourisme de Compétition
- Groupe 3 – GT – Grand Tourisme de série
- Groupe 4/5 – GTS – Grand Tourisme Spécial - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- Groupe N - Production J
- Groupe A - Tourisme J
- Groupe B - J

Les voitures du Groupe « Classic de compétition » (de 1977 à 1981 avec un passeport technique 3 volets et fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

**Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction. Il est également autorisé de monter une direction assistée existante ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté, sans changement de période, si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.**

**Les voitures équipées de direction assistée électrique ou non homologuée peuvent prendre le départ d'un rallye du championnat de France mais dans ce cas, elles seront admises uniquement en Classic et ne marqueront pas de points, ni au championnat de France, ni à la coupe de France.**

Pour prétendre marquer des points au Championnat de France des rallyes VHC, les concurrents devront rester conformes à la configuration homologuée dans le groupe et la période déclarés et à leur PTH.

### 4.2 Pneumatiques

Pneumatiques conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K 2023, au Championnat de France VHC 2023 et à la Coupe de France VHC 2023.

Pour les licenciés Auto Sport Suisse : selon la réglementation Auto Sport Suisse.

### 4.3. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 75<sup>ème</sup> Rallye Mont-Blanc Morzine.

**Zone d'assistance : Parking des Prodains à Morzine obligatoire (Parc Assistance 4)**

### 4.4 Géolocalisation

Voir règlement du 75<sup>ème</sup> rallye Mont-Blanc Morzine.

## ARTICLE 5 – PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

Publicité obligatoire : Panneau 55X70 délivré par l'organisateur

Publicité optionnelle. 2 bandes par soleil et plaque avant d'immatriculation

La publicité sera précisée par additif

## ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. Description

Le 44<sup>ème</sup> RALLYE VHC MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de 401 km comportant 10 épreuves spéciales, totalisant 163.47 km. Il est divisé en 3 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 <sup>ère</sup> étape - vendredi	94.25 km	7	152.78 km	247.03 km	38.15 %
2 <sup>ème</sup> étape - samedi	69.22 km	3	84.75 km	153.97km	44.95 %
Total Rallye	163.47 km	10	237.53 km	401 km	40.76 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

### 6.2 – Reconnaissances

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 2 passages autorisés :

SESSION 1		Samedi 26 août	Dimanche 27 août
ES 7			7h à 10h
ES 8			8h à 16h
ES 5			8h à 16h
ES 6 - 9 - 10			8h à 16h
ES 1		8h à 17h	
ES 2		8h à 17h	
ES 3		8h à 17h	
ES 4		8h à 17h	

SESSION 2	Mardi 29 août	Mercredi 30 août	Jeudi 31 août
ES 7		7h à 10h	
ES 8	15h à 19h	8h à 19h	8h à 15h
ES 5	15h à 19h	8h à 19h	8h à 15h
ES 6 - 9 - 10	15h à 19h	8h à 19h	8h à 15h
ES 1		8h à 19h	8h à 15h
ES 2		8h à 19h	8h à 15h
ES 3		8h à 19h	8h à 15h
ES 4		8h à 19h	8h à 15h



## ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA COURSE

### 7.1 Départ.

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2 :

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 75<sup>ème</sup> Rallye Mont-Blanc Morzine.

## ARTICLE 8 – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 75<sup>ème</sup> Rallye Mont-Blanc Morzine.

### 9.1 Classement Pilotes

A l'issue du rallye, les classements suivants seront établis :

- 1 classement général toutes périodes confondues
- 1 classement pour les périodes E à I
- 1 classement pour les périodes J
- 1 classement générale petite cylindrées
- 1 classement générale classic

Les voitures du groupe classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J

Le classement final du CFR VHC sera établi en tenant compte, pour chaque pilote, de ses 7 meilleurs résultats.

Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points dans les périodes E à I sera titré Champion de France des Rallyes VHC E à I.

Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points dans les périodes J sera titré Champion de France des Rallyes VHC J.

Les pilotes s'inscrivant au CFR VHC à compter de l'une ou des deux dernières manches du CFR VHC ne seront pas éligibles au marquage des points de ce Championnat.

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

	Général	Groupe (1,2,3,4-5,N,A,B)	Classes
1 <sup>er</sup>	10 points	10 points	6 points
2 <sup>ème</sup>	8 points	8 points	4 points
3 <sup>ème</sup>	6 points	6 points	3 points
4 <sup>ème</sup>	5 points	5 points	2 points
5 <sup>ème</sup>	4 points	4 points	1 point
6 <sup>ème</sup>	3 points	3 points	
7 <sup>ème</sup>	2 points	2 points	
8 <sup>ème</sup>	1 point	1 point	

Un classement Coupe Suisse des Rallyes Historiques sera également établi.

### 9.2 Points de participation

Un bonus de 5 points sera attribué aux équipages figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.

### 9.3 Classements Classes et Groupes

Pour les classements des périodes E à I, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes conformément à l'article 9 des règles spécifiques des rallyes VHC.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par 2.

Au classement final de fin d'année, le vainqueur de chaque groupe sera proclamé « Vainqueur du Trophée du CFR VHC Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés), N VH, A VH, B VH », sauf pour le groupe du Champion de France VHC.

### 9.4 Classement Copilotes

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions que celles définies pour les pilotes à l'article 9.1.

### 9.5 Challenge « Petites cylindrées »

Voir règlement Championnat de France des rallyes VHC 2023.

## ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le **samedi 2 septembre** 2023 sur le Podium d'arrivée, suivant le protocole du Championnat de France VHC :

- Classement général N, A, B J (Podium)
- Classement général Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés) (Podium)
- Classement Challenge « Petites cylindrées » (Podium)
- 1<sup>er</sup> équipage féminin
- Classement groupes et classes
- Le premier du classement général « Classic de compétition » (1977-1981)

Des coupes ou des lots récompenseront les concurrents classés.

Aucun prix en espèces ne sera attribué.

Des coupes seront remises aux 3 premiers de la Coupe Suisse des Rallyes Historiques.